

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 novembre 2021

L'an 2021 et le vendredi 19 novembre à 18 heures 30 minutes, les membres du Syndicat des Eaux Charmont-Léouville, se sont réunis en session ordinaire, salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de Madame PION Gabrielle, Présidente.

Présents :

Mme PION Gabrielle, M. MENAULT Miguel, LAROYE Aurélie, GOUSSARD Pascal

Absents / excusés : JOLIN Lionel qui a donné pouvoir à Mme PION Gabrielle ; M. DIVIEN Jérémy, M. BALLOT Joël, excusés.

Secrétaire :

Mme LAROYE Aurélie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 7
- Présents : 4
- Pouvoir : 1

Date de la convocation 08/11/2021

Date d'affichage : 08/11/2021

Actes rendus exécutoires

après dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers et publication ou notification

SOMMAIRE

Objet des délibérations

-Autorisation de signature de l'Offre de concours pour la réalisation de travaux d'extension du réseau d'eau potable, parcelles situées Chemin Saint-Jacques, commune de Charmont-en-Beauce

-Décision Modificative n°1 au Budget – Ecriture spécifique relative à l'intégration des études au marché relatif à l'extension du réseau d'eau potable, Entrée Nord d'ARMEVILLE – Entrée Sud de JUDAINVILLE, Commune de CHARMONT EN BEAUCE

-Adoption du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau Potable, ANNEE 2020.

L'ordre du jour est le suivant :

**SIAEP2021-28 : Autorisation de signature d'une Offre de Concours
Acceptation de réalisation des travaux de raccordement**

Madame la Présidente expose ce qui suit :

Les Propriétaires des parcelles cadastrées YA 24, YA 31, YA 32 et YA 33 sises Chemin Saint-Jacques sur le territoire de la commune de Charmont-en-Beauce, ont manifesté le souhait de bénéficier d'un branchement au réseau d'eau potable.

Ces Propriétaires ont proposé au SIAEP d'assurer le financement des travaux de raccordement de leurs parcelles.

En conséquence, les Parties se sont rapprochées afin de convenir par convention des modalités et conditions d'une offre de concours pour la réalisation du dit raccordement.

Madame la Présidente précise que ces travaux du réseau public ont vocation à desservir uniquement les parcelles cadastrées visées selon les modalités techniques définies par devis qui sera annexé à l'offre de concours.

Il appartient au SIAEP, en sa qualité de maître d'ouvrage, de s'engager à faire réaliser, dans les

meilleurs délais, les travaux nécessaires au raccordement des parcelles des Propriétaires au réseau d'eau potable, dont il assure la gestion.

Ceci étant rappelé, le Conseil du Syndicat après en avoir délibéré, autorise la signature de la convention d'offre de concours dont l'objet est de déterminer le montant et les engagements respectifs des Parties dans le cadre de l'offre de concours apportée par les Propriétaires pour assurer le financement du raccordement de leurs parcelles cadastrées Commune de Charmont-en-Beauce, section YA 24, YA 31, YA 32 et YA 33 sises Chemin de Saint-Jacques, au réseau communal d'eau potable géré par le SIAEP.

Cette offre de concours prendra la forme d'une contribution financière dont le détail sera mentionné à la convention.

Le Conseil autorise Madame la Présidente à signer tous documents nécessaires à la réalisation de l'opération définie.

A la majorité (pour : 5, contre : 0, abstentions: 0)

SIAEP2021-29 : Décision Modificative n°1 – Intégration d'études – Marché Réhabilitation du réseau d'eau potable — Liaison Bourg de Charmont / Armeville et Judainville

Le Conseil décide de voter la Décision Modificative n°1 comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2158 : Autres	0,00 €	8 112,00 €	0,00 €	0,00 €
R-203 : Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 112,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	8 112,00 €	0,00 €	8 112,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	8 112,00 €	0,00 €	8 112,00 €
Total Général		8 112,00 €		8 112,00 €

Madame la Présidente est autorisée à signer tout document permettant la réalisation de cette opération.

A la majorité (pour : 5, contre : 0, abstentions : 0)

SIAEP2021-30 : Délégués du Syndicat de Pays Beauce et Gâtinais

Madame la Présidente déclare que le rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable a été transmis préalablement aux membres du syndicat.

Après lecture du rapport et présentation aux membres du syndicat, ceux-ci, à l'unanimité de membres présents et représentés, adoptent le rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable du SIAEP CHARMONT-LEOUVILLE.

Il est précisé que le rapport sera mis en ligne sur le site internet : www.services.eaufrance.fr

A la majorité (pour : 5, contre : 0, abstentions : 0)

La séance est levée à 19h30

A Charmont-en-Beauce,
le 23 novembre 2021
La Présidente,
PION Gabrielle

